1- <u>Comptes rendus des réunions du</u> <u>Conseil Municipal</u>

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

Convocation du 27/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire.

Etaient présents: Monsieur Philippe DELAPORTE, Monsieur Stéphane CHOQUET, Madame Sonia LERICHE, Monsieur David BERTRAND, Madame Véronique VINOT, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur Mathieu PAROIELLE, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Franck SEIGNEUR.

Absents: Monsieur Serge PETIT (excusé- procuration M Philippe DELAPORTE), Madame Géraldine MACLE (excusé- procuration M Mathieu PAROIELLE), Monsieur Thomas SAINT-PAUL, Monsieur Michel LAIGNEL.

Date d'affichage: 11 juillet 2019

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane CHOQUET

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Stéphane CHOQUET est désigné secrétaire de séance.

1°) <u>SIAEP du Vimeu : Transfert de la compétence de l'eau potable à la CCVimeu en 2020 ou 2026:</u>

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu la circulaire N°NOR ARCB1619996N du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale.

Vu la circulaire N°NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale.

Vu l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

EXPOSÉ

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de commune qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Considérant le contexte local et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert des compétences de l'eau à la Communauté de Communes du Vimeu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

De s'opposer au transfert des compétences eau à la communauté de communes du Vimeu, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,

De demander au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vimeu de prendre acte de la présente délibération,

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2°) Représentation au Conseil Communautaire 2020-2026 :

Monsieur le Maire explique que la Conférences des Maires de la Communauté de Communes du Vimeu s'est prononcé le 11 juin 2019 pour la mandature 2020-2026 à une recomposition du Conseil Communautaire du Vimeu. Cette conférence des Maires a décidé d'une nouvelle composition relevant non pas du droit commun mais d'un accord local. Dans ce projet d'accord le Conseil Communautaire comporterait 59 délégués communautaires au lieu de 63 actuellement. La composition serait selon l'accord local le suivant : Friville Escarbotin avec 8 sièges de titulaires (10 actuellement), Feuquières en Vimeu avec 4 sièges de titulaire (5 actuellement), Fressenneville 3 sièges de titulaire (4 actuellement). Woincourt (2 titulaires), Chepy (2 titulaires), Bethencourt sur Mer (2 titulaires).

Aigneville, Nibas, Tours en Vimeu, Moyenneville, Bourseville, Huchenneville, Valines et Quesnoy le Montant qui avait auparavant un délégué titulaire passeront à deux sièges de titulaires. Miannay, Tully, Acheux en Vimeu, Yzengremer, Béhen, Meneslies, Ochancourt, Toeufles, Grebault Mesnil, Cahon Gouy et Ercourt qui n'avait qu'un titulaire auront dans cet accord un délégué titulaire et un suppléant. Au total, il y aura 59 délégués communautaires (48 titulaires et 11 suppléants) contre 63 actuellement (44 titulaires et 19 suppléants).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition d'accord local pour fixer le nombre de conseillers communautaires pour la mandature 2020-2026.

3°) Validation du Plan des Chemins Ruraux:

Monsieur le Maire explique qu'il avait invité Mme Charline STADTFELD, chargée de mission recensement des chemins ruraux de la Somme afin de présenter le plan de gestion des chemins ruraux sur la Commune. Mme STADTFELD ayant eu un empêchement et n'étant pas présente, ce point est remis à la prochaine séance du Conseil municipal.

4°) FDE 80 : Conventions Eclairage public au Stade, au City Stade et aux bâtiments communaux:

Monsieur le Maire présent à l'assemblée trois conventions d'Eclairage public avec la FDE 80 concernant le City Stade, le Stade de Football et les bâtiments communaux.

Pour le City Stade, cette convention a déjà été évoquée lors de la présentation du projet pour les demandes de subvention. Il s'agit de la pose de 5 points lumineux pour maintenir une détection de présence sur les lieus et les sécuriser. Le projet s'élève à 16473.21 € TTC avec une prise en charge par la FDE 80 de 6096.39 € et une participation de la commune de 10376.82 €. Cela correspond également à la création et l'enfouissement du réseau. Le Conseil donne son accord.

Pour les bâtiments publics, il s'agit de mettre en place 11 points lumineux en LED avec détecteur de présence dans le cadre de leur accès. Il convient de faire en sorte que ces bâtiments ne restent pas toujours allumés et économiser de l'énergie. Le projet porte sur un montant de 7218 € TTC. La FDE 80 en prendrait à sa charge 20 % pour un montant de 2672 € et la contribution de la Commune serait de 4546 €. Le Conseil donne son accord. Pour le Terrain de football, il s'agirait de mettre en place 6 points lumineux en LED pour un montant de 32968,63 € (Part FDE 80 13906.50 € et part Commune 19062.13 €). Le Conseil considère que cette somme est trop importante pour cette année. Il reviendra sur la question l'an prochain et décide de faire réaliser un devis pour éventuellement ajouter un pont lumineux au terrain.

5°) <u>City Stade : Point sur les travaux et délibération</u> <u>subvention Conseil Départemental:</u>

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux du City Stade. Il indique que la structure du City Stade a été posée par la société Rondino sur des fondations réalisées par BTTP. Il a été constaté un petit décalage entre la structure métallique et la structure béton sans réelle conséquence pour la suite. Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a fallu aménager au laser le terrain et apporter de la terre végétale. Cette solution a mis temporairement de côté les clôtures en béton prévues. La nécessité aujourd'hui est de clôturer le fond du terrain pour le protéger les accès menant à la rivière. Il conviendra de planter une clôture en bois d'une hauteur d'1.20 m. Pour le reste, il est envisagé des haies de Charmilles. Pour le montage des agrées, Monsieur le Maire suggère de demander l'avis des sapeurs pompiers, des clubs de gym et de football. Le Conseil juge que cela n'est pas nécessaire. Il convient de demander les préconisations de la Société Rondino. Le Conseil demande à Monsieur le Maire de se pencher toutefois sur la question de la sécurité sur le City Stade et de faire contrôler les équipements montés par la Société Soléus déjà en charge des installations du stade de football. Celle-ci a été contacté et interviendra en novembre 2019.

Il évoque ensuite le fait que le Conseil ait besoin de délibérer à nouveau sur le plan de financement du City Stade pour obtenir la subvention du Conseil départemental de 14523 € dans le cadre de la politique territoriale de contractualisation 2017-2020.

Après le vote du Conseil Municipal, le City Stade est estimé à 77066.17 € TTC soit 65722.62 € HT. La part communale est de 36730 € dont 9543.55 € de TVA qui seront récupérés dans le cadre de la FCTVA en 2021. Le cout pour la commune au final hors achat de terrain et busage est de 27186.45 €

6°) <u>RPI : élargissement du RPI Miannay-Quesnoy à la commune de Cahon:</u>

Monsieur le Maire indique que les statuts du RPI Miannay/Quesnoy le Montant déjà réalisés et transmis en sous préfecture et validés doivent être élargis à la commune de Cahon qui vient de décider d'intégrer le RPI.

Monsieur le Maire indique que les statuts pour exister doivent maintenant être délibérés par le Conseil Municipal en élargissant ces statuts à la commune de Cahon Gouy.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les statuts du RPI Miannay-Cahon-Gouy-Quesnoy le Montant.

Monsieur le Maire indique que les horaires de classe ont été déterminés en accord avec le Conseil d'école des 3 communes. Les horaires de transport sont également validés. Le RPI comptera 106 élèves à la rentrée 2019-2020 sur 3 sites. Une nouvelle réunion avec les 3 maires des 3 communes concernées aura lieu le jeudi 11 juillet à 18h en Mairie de Miannay afin de finaliser la rentrée de septembre 2019. Les parents seront avertis avant fin juillet des modalités de fonctionnement du RPI.

Mme Sonia LERICHE indique au Conseil que Mme Karine CLERE, directrice de l'école de Miannay remercie le Conseil Municipal pour son soutien financier apporté pour les sorties scolaires de fin d'année.

7°) Examen des fins de contrat et Chantiers jeunes :

Monsieur le Maire indique au Conseil que les Chantiers Jeunes initiés en ce début juillet connait un vrai succès avec pas moins la présence sur les deux semaines du mois de juillet de 11 jeunes de Miannay âgés de 16 à 18 ans. Pour la semaine du 1^{er} au 5 juillet, cinq jeunes étaient présents pour des tâches essentiellement de peinture. La seconde semaine verra la présence de 6 nouveaux jeunes sur 5 matinées de 9h à 12h du lundi au vendredi.

Monsieur le Maire évoque ensuite les contrats qui se terminent le 31 août 2019 pour Monsieur Clément BOILEAU et Monsieur Antoine DESENCLOS.

Pour Clément BOILEAU, il rappelle qu'il na jamais été question pour la commune d'employer à terme Monsieur BOILEAU dans sa formation en horticulture mais de l'accompagner. Monsieur Boileau a fait part de son objectif de poursuivre sa formation. Monsieur le Maire indique qu'il attend les résultats de ses examens et verra avec lui si il est possible de continuer à l'accompagner ou pas les deux prochaines années. Monsieur le Maire

indique qu'il est satisfait du travail de Clément BOILEAU et le Conseil municipal reconnait qu'il est très apprécié dans le village.

Pour Antoine DESENCLOS, Monsieur le Maire indique que cette année, il a été amené à remplacer Brigitte PETIT à la location de la salle et Dominique RIMBERT dans le transport scolaire. Son contrat sera reconduit un an avec pour missions la location de la salle, le transport scolaire qui lui prendra plus de temps, le travail technique et la distribution du courrier. La durée hebdomadaire de travail restera la même. Quelques ajustements horaires seront réalisés. Il sera demandé à Monsieur DESENCLOS de faire impérativement une formation dans le domaine horticole.

8°) Illuminations de Noël:

Monsieur le Maire présente un devis établi auprès de la société Altrad pour des illimitations de Noël pour un montant de 11912 € TTC pour 23 poteaux de noël. Il s'agit d'acheter des illuminations pour en finir avec la location des guirlandes de noël qui coûte chère à la commune chaque année. Monsieur le Maire indique que cette année, il n'y aura pas de guirlandes qui traverseront la nationale. Il sera proposé aux employés communaux une formation afin d'obtenir une habilitation en matière électrique afin qu'un employé puisse les poser.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte d'acheter des guirlandes pour 50% de ce montant soit environ 5000 €, montant initialement prévu au budget 2019.

9°) <u>Réflexion sur l'incivilité routière dans notre village et</u> sécurisation aux abords du City Stade:

Monsieur le Maire explique que chaque jour, il reçoit des plaintes concernant la vitesse dans les rues de Miannay.

En ce qui concerne la rue des Ecoles où chaque soir le transport scolaire éprouve des difficultés pour circuler un courrier sera envoyé aux personnes qui causent des difficultés pour un stationnement inapproprié.

En ce qui concerne les alentours du City Stade rue Saint Honoré er Rue Cahon Gouy, il est constaté une vitesse excessive. Des panneaux « Aire de jeux Ralentir »seront posés. Le problème de la vitesse excessive dans Miannay est un problème récurrent que toutes les communes rencontrent. Monsieur le Maire proposera une réunion publique sur le sujet en Octobre prochain avec les acteurs de la sécurité (agence routière, gendarmerie, élus) et la population afin de trouver des solutions adéquates.

10°) Divers:

- Diverses infos:

- Festivités du 14 juillet 2019:

Monsieur le Maire indique que les festivités du 14 juillet se dérouleront de la manière suivante :

- 16h45 : Jeux pour les enfants au Manoir
- A 18 heures : Rassemblement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts et remise des décorations de Sergent aux Sapeurs Pompiers Antoine LERICHE et Julien DESENCLOS
- A 18 heures 30 : Vin d'honneur offert par la municipalité et remise des récompenses aux élèves entrant en 6^{ème}
- Repas Champêtre
- Retraite aux flambeaux
- Feu d'artifice

A partir de 14 heures : inscriptions pour le concours de pétanque sur la place.

- Fête de fin de Centre de loisirs:

Monsieur le Maire indique que la fête du Centre aura lieu le jeudi 1^{er} août à 18h 30 et demande qui sera présent pour la préparation et le service du soir.

- Fête de Lambercourt:

Monsieur le Maire indique que la Fête de Lambercourt aura lieu les samedis 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2019 avec le groupe Musicab'Show de Friville Escarbotin le samedi soir et de deux accordéonistes le dimanche après midi, Mademoiselle Florine Malherbe et Monsieur Philippe Boulanger.

- Demande de subvention exceptionnelle JS2ML:

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant du Président de la JS2ML foot demandant une subvention exceptionnelle de 1000 € pour subvenir aux frais kilométriques engendrés par les déplacements.

Monsieur le Maire indique que la commune a établi un budget. Il rappelle que le terrain va bénéficier prochainement d'un compactage d'un montant de 3200 €. Il indique également que les charges en matière de fonctionnement (eau, électricité, chauffage...) continuent d'augmenter.

Monsieur le Président de la JS2ML indique que la subvention est nécessaire pour maintenir le club à ce niveau de résultats et que sans elle, le club va disparaitre dans les années à venir. Une discussion s'engage au sein du Conseil sur le vote ou pas de cette subvention. Après délibération, le Conseil accorde à l'unanimité cette subvention de 1000 € à la JS2ML.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 23 heures 00.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2019

Convocation du 7/10/2019

L'an deux mille dix neuf, le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire.

Etaient présents: Monsieur Philippe DELAPORTE, Monsieur Stéphane CHOQUET, Madame Géraldine MACLE, Madame Sonia LERICHE, Monsieur Michel LAIGNEL, Madame Véronique VINOT, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur Mathieu PAROIELLE, Monsieur Philippe LEGOIS.

Absents: Monsieur Serge PETIT (excusé- procuration M Philippe DELAPORTE), Monsieur Franck SEIGNEUR (excusé- procuration M Stéphane CHOQUET), Monsieur Thomas SAINT-PAUL, Monsieur David BERTRAND.

Date d'affichage: 23 octobre 2019

Secrétaire de séance : Madame Géraldine MACLE

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Géraldine MACLE est désignée secrétaire de séance.

1°) Restitution du dossier Chemins Ruraux:

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Charline STADTFELD, chargée de mission recensement des chemins ruraux de la Somme afin de présenter le plan de gestion des chemins ruraux sur la Commune.

Madame STADTFELD présente les dossiers des chemins ruraux et de l'AFR. Elle explique sa méthode de travail entre la théorie et la pratique sur le terrain. Elle indique que le territoire comporte 17 chemins ruraux et 31 chemins AFR sur une superficie totale de 881 ha. Les chemins ruraux représentent 11.63 km dont 10.47 km sont des chemins ouverts à la circulation. Environ 1km est fermé car bloqué par des barrières ou clôtures, par un champ cultivé ou par la végétation.

Ce travail de recensement va permettre d'avoir une cartographie à jour des chemins ruraux présents sur le territoire, de les lister, de les recenser et de les cartographier.

2°) Conditions de vente d'une parcelle de terrain :

Monsieur le Maire explique que Monsieur Douchin est toujours intéressé pour l'achat d'une parcelle près du Stade de Football afin de faire une entrée particulière à l'arrière de sa propriété. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir réfléchir au prix de vente et aux conditions particulières à savoir l'aménagement du terrain, le bornage, la consolidation et la stabilité du terrain.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Douchin prévoit de renforcer le talus par des plaques bétons avec des semelles enterrées pour le maintien du talus.

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de revoir Monsieur Douchin afin de lui demander un cahier des charges très précis et une étude très poussée afin de verrouiller au maximum les clauses de vente devant la complexité du dossier. Le Conseil estime un risque très important d'éboulement du terrain de football en l'état actuel des choses si on touche au talus.

3°) Achat du Broyeur:

Monsieur le Maire explique que les assurances mutuelles de Picardie et les experts n'ont estimé aucune faute commise lors du sinistre concernant le broyeur de végétaux. Un premier remboursement a eu lieu pour un montant de 7867.16 €. Un second aura lieu pour un montant de 5587.84 € pour mener à un remboursement total de 13455 € à la condition que la commune rachète un nouveau broyeur.

Monsieur le Maire présente un devis de la part de l'entreprise Deboffe pour un coût de 14700 € HT soit 17640 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'achat d'un nouveau broyeur.

4°) City Stade: Point sur les travaux:

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux du City Stade. Il indique que la structure du City Stade a été achevée dans les délais. Les agrés ont été posés avec les conditions de pose du constructeur par les employés communaux.

L'aménagement du terrain est plus compliqué. Avec les fortes précipitations de ces derniers jours l'eau stagne sur le terrain. Il existe un souci que la société BTTP devra régler. Il faudrait y installer un drainage accompagné d'entraves de galets.

Monsieur le Maire indique que dans le projet initial, avait été évoqué le fait de clôturer le terrain. Pour une meilleure intégration, il est envisagé de renforcer les espaces verts par une végétation type charmilles accompagnés de rondins.

La mise en place de l'éclairage public devrait avoir lieu courant octobre 2019.

L'inauguration est prévue courant janvier lors de la cérémonie des vœux si la possibilité existe à cause de la période électorale des municipales qui s'annonce.

5°) RPI: élargissement du RPI Miannay-Quesnoy - Cahon:

Monsieur le Maire fait un point sur le RPI Miannay/Quesnoy le Montant. Le prochain Conseil d'école aura lieu à Quesnoy le Montant le vendredi 18 octobre 2019 à 17 h.

Monsieur le Maire indique qu'un numéro de téléphone est en place pour la commande des repas auprès de Dominique Rimbert. Une moyenne de 43 enfants par jour vient en cantine. En ce qui concerne le remplacement de Mlle Emmanuelle MILLOT, une annonce va être établie pour la recherche d'une personne pour accompagner à la cantine et au ménage des classes le soir (environ 14 h annualisée à 11h30).

Le Conseil municipal se prononce défavorablement sur l'achat de nouveaux matériels pour l'école estimant avoir déjà réalisé pas mal de dépenses notamment au niveau informatique. Monsieur le Maire indique qu'il a donné son accord pour l'installation d'une bibliothèque scolaire suite à la dotation de livres à l'école par le département. Elle se situera dans le logement de fonction, côté gauche en remplacement de la cantine.

Le repas de noël offert aux enfants par les communes aura lieu le jeudi 20 décembre 2019 dès 12h. Il concernera les enfants du RPI Cahon-Miannay-Quesnoy ainsi que le personnel encadrant, les enseignants, le chauffeur de bus, les élus des trois communes ainsi que les parents d'élèves élus.

6°) <u>Eclairage Public des Bâtiments communaux :</u> <u>diagnostique énergétique:</u>

Monsieur le Maire présente une convention de la FDE80 afin d'effectuer un diagnostique énergétique pour les bâtiments communaux. Le Conseil demande à avoir plus de précisions sur cette convention.

7°) Divers:

- Diverses infos:

- Réunion Publique Insécurité Routière le 8 novembre 2019:

Monsieur le Maire indique qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 8 octobre 2019 à 18h30 à la salle polyvalente en présence des services du département et des gendarmes. Cette réunion a pour thème l'incivilité en matière de sécurité routière. Chacun sera amené à présenter ses solutions pour améliorer la sécurité dans le village.

- Festivités du 11 novembre 2019:

La cérémonie du 11 novembre aura lieu de la manière suivante :

- 10 h45 : Rassemblement devant la Mairie
- 11 heures : dépôt de gerbes au Monument aux Morts
- Puis Vin Honneur au Café Tambour Major

- Halloween:

Un défilé aura lieu dans les rues de Miannay le jeudi 31 octobre 2019 dès 17 h organisé par la commune de Miannay.

Distribution des colis des aînés:

Le Colis des Aînés sera distribué le 21 décembre 2019 dès 9h.

Opération Brioches:

L'opération brioche a eu lieu le samedi 13 octobre 2019. Elle a permis de récolter 902.50 €. Les brioches ayant coûté 210 €, la somme de 692.50 € sera reversée aux papillons blancs.

Remise des récompenses du Concours des maisons fleuries:

La remise des récompenses du Concours des maisons fleuries aura lieu le vendredi 19 octobre dès 18h30 suivi du verre de l'amitié.

Bourse aux jouets:

La Bourse aux jouets aura lieu le dimanche 10 novembre de 9h à 17h à la salle polyvalente.

Jury du village fleuri:

Le jury des villes et villages fleuris est passé en juillet 2019. Le résultat est prévu le lundi 25 novembre à 14h30 au Théâtre d'Abbeville.

Mutuelle communale Mutuelle Just:

Une réunion s'est tenue le mercredi 18 septembre 2019 en mairie. Vous pouvez toujours vous rapprocher du secrétariat de Mairie pour information.

Fermetures des services publics de proximité:

Le Conseil municipal se prononce contre la fermeture des services publics de proximité notamment contre la fermeture de la Gendarmerie d'Abbeville et de la Trésorerie d'Abbeville annoncée pour les années à venir.

Exposition Pierre SOUFFLET:

Une exposition sur Pierre SOUFFLET natif de Moyenneville et grand artisan de l'aérospatiale aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à la salle polyvalente de Miannay.

Exposition Chemin des Arts:

Une exposition Chemin des Arts 2019 aura lieu les samedi 27 et dimanche 28 octobre 2019 de 10h à 18h. Rendez vous chez Madame Mireille MOUROT au 30, rue de l'Abbaye à Miannay.

Reconduction de la Taxe d'aménagement de 1%:

Monsieur le Maire indique que la taxe d'aménagement reste inchangée à 1%.

Achats de guirlandes:

Monsieur le Maire indique que 15 guirlandes de noël ont été achetées. Elles seront installées sur Lambercourt et sur la Nationale pour remplacer les guirlandes traversant la route

Affichage des petits commerçants locaux:

Le Conseil municipal renouvelle son opposition au Conseil départemental qui a décidé de faire enlever tous les panneaux des petits commerçants locaux présents sur la départementale. Il réitère le souhait de laisser ces panneaux en place et demande, en soutien aux commerçants locaux, au Conseil départemental de revenir sur sa décision.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 22 heures 45.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Convocation du 10/12/2019

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DELAPORTE, Maire.

Etaient présents: Monsieur Philippe DELAPORTE, Monsieur Stéphane CHOQUET, Madame Sonia LERICHE, Monsieur Michel LAIGNEL, Monsieur David BERTRAND, Madame Véronique VINOT, Monsieur Christophe SECACHE, Monsieur Christophe ESNAULT, Monsieur Philippe LEGOIS, Monsieur Franck SEIGNEUR.

Absents: Monsieur Serge PETIT (excusé- procuration M Philippe DELAPORTE), Monsieur Mathieu PAROIELLE (excusé- procuration M Stéphane CHOQUET), Monsieur Thomas SAINT-PAUL, Madame Géraldine MACLE (excusée-pouvoir Sonia LERICHE).

Date d'affichage: 25 décembre 2019

Secrétaire de séance : Madame Sonia LERICHE

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Sonia LERICHE est désignée secrétaire de séance.

1°) Ecoles : Bilan de la rentrée:

Monsieur le Maire dresse un bilan du nouveau RPI depuis la rentrée de septembre 2019 et parle d'un bilan en demi-teinte. Quelques dysfonctionnements sont apparus rapidement qu'il a fallu régler : horaires des transports inadaptés, fonctionnement de la garderie à clarifier, acquisition d'un téléphone portable pour faciliter la commande des repas auprès de Madame Dominique Rimbert. Le « point noir » a été l'organisation de la fête de Noël. En effet, les professeurs des trois écoles avaient l'habitude d'organiser en collaboration avec les élus « un spectacle de Noël ». Or, les élus, les délégués des parents d'élèves et les professeurs avaient fait le constat suivant lors du dernier conseil d'école du 18 octobre 2019 : la capacité insuffisante d'accueil des salles des fêtes des trois communes concernées pour accueillir les 110 enfants du RPI et leurs parents. La location d'une salle extérieure avait été évoquée ou même l'idée de faire la fête de Noël en deux fois. Ces deux options n'ont finalement pas été retenues. Les professeurs des écoles ont proposé un marché de Noël sur le site de Miannay avec une petite restauration tandis que les élus décidaient d'offrir un spectacle aux enfants âgés de 2 à 11 ans (scolarisés ou non dans le RPI) de leur commune respective. Les communes de Miannay et de Cahon ont proposé « Le voleur de Noël » par la troupe du

Gourdin le mardi 17 décembre à 19h00 à la salle des fêtes de Miannay tandis que la commune de Quesnoy-le-Montant s'était déjà engagée avec un clown, spectacle ayant lieu à la salle des fêtes de Quesnoy-le-Montant le lendemain à savoir le mercredi 18 décembre. Le Père Noël viendra quant à lui distribuer les cadeaux aux enfants du RPI le vendredi matin 20 décembre dans les classes des trois sites accompagné par les élus des communes.

Madame Sonia Leriche, adjointe aux affaires scolaires, prend la parole et rappelle à Monsieur le Maire et à tous qu'il s'agit d'un nouveau RPI à trois communes et que, certes, quelques dysfonctionnements subsistent mais que de manière générale l'ensemble fonctionne et qu'il n'y a pas « à rougir » du bilan depuis septembre. Elle précise que selon elle le plus gros effort sera la communication interne des trois communes car toutes les informations ne circulent pas bien. Les secrétaires des trois mairies devraient, selon elle, consacrer un temps dans la semaine pour se transmettre les informations et travailler plus harmonieusement.

Enfin, elle demande aux parents un peu d'indulgence face aux petits dysfonctionnements de départ. Le RPI fonctionne et fonctionnera de mieux en mieux avec l'expérience.

Une demande de subvention exceptionnelle de 650 euros est accordée au comité des fêtes de Miannay qui devra régler la facture du théâtre du Gourdin. Cette facture sera partagée avec la commune de Cahon qui participe au prorata du nombre d'enfants habitant la commune de Cahon scolarisés dans le RPI.

Monsieur le Maire rappelle la fin du contrat civique de Mademoiselle Emmanuelle Millot et informe qu'il a fait un appel à candidature pour pourvoir les 13H/semaine nécessaires (cantine, ménage) au bon fonctionnement du RPI. Trois candidates ont postulé. Deux candidates ont été prises à l'essai chacune trois semaines consécutives jusqu'aux vacances de Noël. Monsieur le Maire fera connaître sa décision le plus rapidement possible.

Il informe le Conseil que Madame Cléré, directrice de l'école de Miannay, a fait une demande de contrat civique auprès de l'Inspection académique pour son école et que cette demande a été acceptée. Mademoiselle Maëlle Germain est en poste dans sa classe.

2°) Demande de subvention Ecole de Miannay:

Monsieur le Maire fait lecture de deux lettres concernant le même sujet à savoir une demande de subvention exceptionnelle pour financer un voyage en Angleterre organisé par les professeurs du RPI et ayant lieu en mai 2020. La première demande est celle de la Directrice de l'école de Miannay, Madame Cléré. La seconde demande est celle de l'association « Les Enfants de la Trie ». Les élus ne retiennent qu'une seule demande, celle de Madame Cléré (les deux lettres ayant le même sujet). Le coût du voyage s'élève à 13 777 euros et concerne 65 élèves et 10 accompagnateurs. Le conseil étudie la demande et souhaiterait un tableau récapitulatif du budget prévisionnel détaillé pour plus de lisibilité. Le conseil municipal n'est pas fermé mais souhaite plus d'informations. Le Brexit prenant effet en janvier est également évoqué par le conseil qui s'inquiète d'éventuels troubles à venir. Madame Cléré et l'équipe enseignante sont conviées lors de la prochaine réunion de conseil pour détailler ce projet pédagogique. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Monsieur Sécache se demande si le budget pour les autres niveaux ne va pas être impacté. Il s'interroge également si il est pertinent d'envoyer des CP en Angleterre.

3°) Convention avec le SDIS:

Monsieur le Maire et Monsieur Christophe HERMANT, chef du CPI et invité, expliquent qu'une convention avec le SDIS est à signer pour mettre en place un partenariat entre le SDIS et la commune. Il s'agit de répartir les rôles et les charges entre les CPI non intégrés et le SDIS. Cette convention vise à assurer l'organisation des secours entre les parties concernées dans le cadre de l'organisation opérationnelle du SDIS. Elle pose les moyens humains (effectif, formation, aptitude médicale, indemnités horaires et les moyens matériels (matériel opérationnel, systèmes d'information et de communication). Elle pose aussi le principe du dispositif opérationnel (déclenchement des opérations, le suivi de l'intervention et compte rendu des opérations, et le commandement des opérations de secours). Enfin des dispositions communes comme la durée, les modalités de résiliation, l'assurance, les obligations de chaque partie et le règlement des litiges sont prévus.

Monsieur le Maire s'interroge sur le nombre de sapeurs pompiers véritablement formés et opérationnels.

Après délibération, le Conseil donne son accord à cette convention par 11 voix pour et deux abstentions.

4°) Statuts FDE 80:

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire présente la délibération du Comité de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en date du 25 janvier 2019 visée par la Préfecture le 03 mai 2019 approuvant les modifications statutaires de la FDE 80 et les nouveaux statuts proposés, notamment :

- la révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;
- la création de nouvelles compétences optionnelles :
 - points de ravitaillement en gaz ou hydrogène
 - > vidéo-protection
 - > service public local de la donnée (élargissement du SIG à d'autres données)
 - > production d'énergies renouvelables
- la mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte
- la possibilité pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération dans les conditions suivantes :
 - > 1 délégué (jusqu'à 50 000 habitants), 1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les nouveaux statuts proposés qui ont été approuvés par le Comité de la Fédération le 25 janvier 2019 ;
- donne un avis favorable pour l'adhésion à la Fédération des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale présents sur le territoire des communes de la Fédération et qui en font la demande;
- donne son accord pour que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à laquelle adhère la Commune, si cet établissement en fait la demande, puisse adhérer à la Fédération.

5°) Proposition du rachat du barnum de la CCVimeu:

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une proposition émanent de la CCVimeu d'achat de l'ancien barnum communautaire. Cette proposition s'élève à 4500 € pour le barnum et entre 800 à 1000 € pour la remorque soit un coût total de 5300 à 5500 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide de proposer pour le rachat de l'ensemble la somme de 2000 € et demande à Monsieur le Maire de faire cette offre à la Communauté de Communes du Vimeu et autorise Monsieur le Maire à mener à bien ce rachat dans le cas où l'offre du Conseil serait acceptée.

6°) Recensement: Nomination des agents recenseurs:

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du jeudi 16 janvier 2020 au samedi 15 février 2020. Il indique que se faire recenser est obligatoire et demande à la population de bien vouloir accueillir les deux agents recenseurs qui se rendront dans chaque habitation de Miannay Lambercourt de manière chaleureuse.

Monsieur le Maire indique que c'est Madame Géraldine MACLE qui est chargée du bon déroulement des opérations de recensement. Monsieur Frédéric BRASSEUR, Secrétaire de Mairie est désigné coordonnateur communal des opérations de recensement. Il indique qu'il propose deux candidats comme agents recenseurs. Il s'agit de Alain DEMARY qui aura en charge Lambercourt et la partie à l'est de la Mairie et Mademoiselle Maëlle GERMAIN qui s'occupera de recenser la population sur la seconde partie du territoire de la commune (une grande partie de Miannay) et du Petit Miannay.

Monsieur le Maire évoque ensuite la rémunération des deux agents recenseurs. Il indique que l'Etat participe à l'organisation du recensement en attribuant à la commune une dotation de recensement d'un montant de 1068 € qui sera versé courant 2020.Il indique que cette somme sera divisée en deux pour le paiement des deux agents recenseurs soit 534 € net chacun, la commune prenant à sa charge les charges sociales comme en 2015.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le choix de Monsieur Alain DEMARY et de Mademoiselle Maëlle GERMAIN comme agents recenseurs et décide de leur accorder un forfait net de 534 € à chacun comme rémunération de leur travail de recenseur.

7°) Sécurité routière : Bilan de la réunion publique:

Monsieur le Maire fait part du bilan de la réunion sur la sécurité routière qui s'est déroulée le vendredi 8 novembre 2019 à 18h.

Lors de cette réunion, il a été noté que ce sont la vitesse et les incivilités de non respect du Code de la Route qui arrivent en tête des infractions suivies de la conduite sous alcool. Les échanges se sont tenus essentiellement sur le fait de comment faire pour réduire la vitesse rue de Cahon et rue Saint Honoré. Le Département a indiqué que la chaussée lui appartient mais que les aménagements sont aux frais de la commune avec avis du département.

Monsieur le Maire évoque le sujet au Conseil en demandant à l'assemblée de confier au département la mise en place d'une étude pour mesurer la vitesse et la fréquence de passage sur ces deux rues afin d'avoir une base pour réfléchir aux aménagements éventuels. Le prix de l'étude est de 450 € pour la pose de deux câbles et de 400 € supplémentaires pour deux câbles de plus. Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait déposer deux câbles au niveau de l'arrêt de bus à Lambercourt et au niveau du City Stade. L'étude reviendrait alors à un coût de 850€.

Après délibération, le Conseil donne son accord pour réaliser l'étude et donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire réaliser cette étude et la mener à bien afin d'envisager les aménagements possibles.

8°) Manifestations à venir pour la fin de l'année:

Monsieur le Maire indique les prochaines manifestations à venir :

Distribution des colis des aînés:

Le Colis des Aînés sera distribué le 21 décembre 2019 dès 9h.

Repas des aînés:

Le repas des aînés 2020 aura lieu le dimanche 1^{er} mars à 12h30.

Festivités de Noël aux écoles:

Le marché de noël organisé par le RPI aura lieu le mardi 17 décembre 2019 à 17h30.

Un spectacle intitulé « Le Voleur de Noël » d'un coût de 650 € aura lieu pour les enfants des deux villages de Cahon et de Miannay le mardi 17 décembre à 19h à la salle polyvalente de Miannay.

Le repas de noël offert à tous les enfants du RPI Miannay-Cahon-Quesnoy aura lieu le jeudi 19 décembre 2019 à 12h.

Le père noël offrira les livres aux enfants en passant dans chaque classe du RPI vendredi matin.

Vœux du Maire:

La cérémonie des vœux aura lieu le lundi 13 janvier 2019 à 19h à la salle polyvalente. Elle sera précédée de l'inauguration du City Stade. Rendez-vous sur le site à 18h

8°) Divers:

- Diverses infos:

Terrain Rosemonde FREVILLE:

Monsieur le Maire évoque le problème de bornage demandé par Madame Fréville qui demande un bornage de son terrain afin de pouvoir le revendre. En effet, un échange de parcelles aurait eu lieu il ya plus de 50 années entre Madame Tavernier (ancienne propriétaire et sœur de Madame Fréville) et la commune sans aucun écrit. Aujourd'hui Madame Fréville paierait des impôts sur une partie de la parcelle qui appartient théoriquement à la commune

mais dont elle est toujours propriétaire. La commission d'urbanisme se rendra prochainement sur place pour étudier le problème.

Courrier de Monsieur Philippe LEGOIS:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Philippe LEGOIS relatant l'accident dont Madame LEGOIS a été victime en sortant de chez elle au n° 26 rue de Lambercourt. Monsieur LEGOIS estime qu'à cet endroit les gens roulent trop vite et qu'il est difficile de sortir de chez lui du fait de la dangerosité de l'endroit et du manque de visibilité. Il demande à ce que la commune installe un miroir afin de faciliter la sortie de ses véhicules. La commission d'urbanisme se rendra prochainement sur place pour étudier le problème.

Courrier de Monsieur Marc BLAFFART:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Marc BLAFFART dans lequel il demande à ce que la commune aide les riverains qui le souhaitent à illuminer leurs façades lors des fêtes de fin d'année. Refus du Conseil.

Demande de Monsieur Franck SEIGNEUR:

Monsieur Franck SEIGNEUR réitère sa demande de réparation du projecteur ne fonctionnant pas au stade ou son remplacement. Il demande également le rajout d'un nouveau projecteur. Un devis a été demandé à l'entreprise GAFFE et les demandes de réparation également.

Affichage des petits commerçants locaux:

Le Conseil municipal renouvelle son opposition au Conseil départemental qui a décidé de faire enlever tous les panneaux des petits commerçants locaux présents sur la départementale. Il réitère le souhait de laisser ces panneaux en place et demande, en soutien aux commerçants locaux, au Conseil départemental de revenir sur sa décision. Monsieur le Maire évoque le fait de taxer les afficheurs publicitaires, proposition rejetée par le conseil préférant la pose d'une signalétique dans le village.

Commission Journal:

La Commission journal vert se réunira le vendredi 20 décembre 2019 à 17h30 pour décider des articles à composer pour le prochain numéro. Un courrier sera adressé aux Présidents des diverses association du village pour leur demander une participation déposer en mairie pour le 20 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse des membres du conseil n'étant intervenue, la séance est levée à 22 heures 35.